



## MINI STAGES AU LYCEE LOUIS-GIRAUD

✓ ***L'équipe pédagogique de notre Etablissement d'accueil établit un calendrier des mini-stages par classe demandée, sur une demi-journée ou plus selon accord. Elle s'engage à organiser au mieux l'accueil du stagiaire et l'accompagnement au cours du mini-stage. La facturation des frais liés à l'internat (si logement de l'élève il y a) sera transmise ultérieurement à l'établissement d'origine ou étudiée directement avec la famille selon les cas.***

*Le nombre d'élèves accueillis en mini-stage est limité à trois par classe et par jour de mini-stage.*

### PROCEDURE :

<b><i>Le LYCEE d'enseignement général d'ORIGINE de l'élève stagiaire</i></b>	<b><i>Le lycée LOUIS-GIRAUD (lieu de déroulement du mini-stage)</i></b>
<p><b>Regroupe au maximum :</b>  <i>Les demandes avant envoi au Lycée d'accueil, (un seul interlocuteur souhaité se chargera de cette communication afin de lutter contre l'absentéisme). Il est convenu de limiter, pour chaque demi-journée de mini-stage, le nombre d'élèves à trois par période, au maximum.</i></p>	<p><b>Réceptionne les demandes :</b>  <i>Et les « dispache » en fonction des places disponibles dans les classes « souhaitées », de l'emploi du temps et des périodes de stages professionnels des élèves de ces classes.</i></p>
<p><b>Fournit à chaque élève stagiaire :</b>  <i>le livret de préparation, d'observation, d'évaluation</i></p>	<p><b>Envoie à chaque élève stagiaire :</b>  <i>Par l'intermédiaire du référent du lycée d'origine (secrétariat ou professeur principal de l'élève), la fiche navette jointe à la convention de mini-stage, pour complétude « partie gauche : NOM et PRENOM de l'ELEVE – PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE sous contrôle de son PROFESSEUR PRINCIPAL » et <u>remise dès le début du mini-stage au professeur du lycée d'accueil, en charge du mini-stage.</u></i></p>
<p><b>Fait signer la convention obligatoire de mini-stage reçue du LYCEE LOUIS-GIRAUD (3 exemplaires) :</b>  - 1  Famille de l'élève mineur  - 1  LYCEE D'ORIGINE  - 1  LYCEE LOUIS-GIRAUD (retour par courrier une semaine avant début mini-stage)  <b><u>Doit prévenir au moins une semaine avant le début du mini-stage, du ou des désistements possibles.</u></b></p>	<p><b>Dès réception des conventions <u>au moins une semaine avant le début du mini-stage :</u></b>  <i>Informe les équipes de Direction, Vie Scolaire et Enseignante de la classe d'accueil, des dates choisies et élèves à accueillir.</i></p>
<p><b>Assure le bon déroulement des mini-stages en rappelant :</b>  <i>aux familles et élèves concernés le caractère impératif du mini-stage, ses dates et horaires.</i></p>	<p><b>Le service de la Vie Scolaire prend en charge :</b>  <i>les élèves en mini-stages dès leur arrivée au Lycée.</i></p>

## RAPPELS :

Le professeur principal de l'élève inscrit à un mini-stage, vérifie que ce dernier complète convenablement la partie « préparation » de son livret ET la partie gauche de la fiche navette.

- ✓ L'élève se présente obligatoirement à un mini-stage dont la convention a été signée, apporte le livret de préparation pré-rempli, le complète sur le lieu du mini-stage, apporte la fiche navette préalablement complétée, s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée d'accueil.
- ✓ Le transport sur le lieu du mini-stage est assuré par la famille de l'élève. L'élève qui participera à une journée de mini-stage prendra son repas au self de l'établissement, une carte spécifique à cet effet lui sera remise au bureau de la VIE SCOLAIRE du LYCEE D'ACCUEIL.

## LES MINI-STAGES AURONT LIEU EN CLASSE DE :

- ✓ **PREMIERE BAC. TECHNOLOGIQUE S.T.A.V.**

Les lundis après-midi

## A RETENIR ABSOLUMENT :

